Accompagnement vers le zéro phyto des communes situées sur les bassins versants et captages d'alimentation en eau potable

CLE du SAGE Vendée – lundi 20 février 2017

Sommaire

1 – Retour sur l'accompagnement Vendée Eau à l'échelle du département

2 – Présentation des actions menées auprès des collectivités du SAGE

3 – Techniques alternatives choisies par les communes

4 – Leviers/freins aux changements de pratiques

5 – Et maintenant? Quel accompagnement?

1 –Retour sur l’accompagnement Vendée Eau
Echelle départementale

Historique de la problématique « phytosanitaires non agricoles » sur les bassins versants AEP Vendéen

A partir de 1997

→ Prise de conscience de la probléma□que de la pollu□on des eaux par les produits phytosanitaires non agricoles dans les barrages.
→ Premières enquêtes sur les pra□ques non agricoles.
→ Forma□on des agents des collec□vités (règlementa□on, dangerosité des produits, les différentes ma□ères actives, les dosages, l'étalonnage et la mise en conformité des pulvérisateurs...)

A partir de 2000

→ Mise en place des plans de désherbage : introduc□on de la no□on de risque de ruissellement, sensibilisa□on accrue, baisse globale des consommations de désherbant.

A partir de 2010 (arrêté préfectoral)

→ Mise en place d'alterna□ves (zones à risque fort)
→ Apprendre à gérer l'herbe si possible sans produit chimique : plan de ges□on de l'herbe.

Aujourd'hui

→ Zoom sur les surfaces encore désherbées chimiquement et exclues de la réglementation (cimetières et terrains de foot).

Etat des lieux des plans de désherbage ou de gestion de l'herbe sur les bassins versants et captages AEP

Les contrats territoriaux suivis par Vendée Eau

78 communes sont concernées par les actions des contrats territoriaux

Evolution des quantités des désherbants utilisées par les communes sur les BV avec Contrat Territorial

Baisse significative sur l'ensemble des bassins versants liée à :

-La formation et aux conseils individuels
-Plans de gestion de l'herbe
-La réglementation

Evolution des quantités de glyphosate utilisées
par les communes sur les bassins versants avec CT

Baisse importante du glyphosate utilisé par les communes

2 –Présentation des actions Vendée Eau auprès des collectivités du SAGE Vendée

Préambule – Qualité eau Retenue de Mervent

Normes qualité / produits phytosanitaires	Eaux brutes	Eaux traitées
Total matières actives	5 µg/l	**0,5 µg/l**
Par matière active	2 µg/l	0,1 µg/l

Somme des concentrations en pesticides dans l'eau de la retenue de Mervent de 2004 à 2015 (source ARS)

Molécules détectées > 0,1µg/l entre janvier 2014 et mars 2015:

Chlortoluron (1)	**Metaldehyde (2)**	**AMPA (4)**
Isoproturon (4)	**Metolachlore (1)**	**Glyphosate (1)**

Préambule – Qualité eau captage Saint-Martin-des-Fontaines

Somme des concentrations en pesticides dans l'eau du captage d'aout 2014 à décembre 2016 (source SIAEP)

Molécules détectées > 0,1µg/l entre aout 2014 et déc. 2016:

Bentazone (juin 2015) **Metaldehyde (juin 2016)**

+ traces régulières d'Atrazine et de Metolachlore

Accompagnement individuel et plan de gestion de l'herbe

Objectifs :

-Réaliser un diagnostic
-Mettre en évidence les zones ou le désherbage chimique n'est pas nécessaire
-Réduire le désherbage chimique
-Aider à la communication

- Quelle est la place de la **végétation spontanée** en zone urbaine ?
- **Doit-on désherber** partout ?
- La présence de végétation va-t-elle à l'encontre de la **notion de « propreté »**?
- Le **zéro « mauvaise » herbe** est-il l'objectif ?

Seulement sur les communes situées sur les BV AEP.
Pour les autres, présentation de la démarche mais pas de réalisation.

Accompagnement individuel et plan de gestion de l'herbe

Etat des lieux de la réalisation des PGH sur le bassin versant de Mervent et l'aire d'alimentation du captage de Saint-Martin-des-Fontaines

Territoire SAGE Vendée:
12 PGH réalisés par VE
7 prévus – format « allégé »

Formations

Objectifs :

- Faire bénéficier des retours d'expériences de communes plus avancées dans la démarche

- Rappeler si besoin les évolutions réglementaires

Territoire SAGE Vendée: Quasi-totalité des communes ont bénéficié d'au moins 1 formation

Formations réalisées:

- Plan de gestion de l'herbe / réglementation - MARSAIS STE RADEGONDE – 4 déc. 2014
  - CC de la Chataigneraie – 20 janv. 2015
- Semis et plantations de pieds de murs – BAZOGES EN PAREDS – 17 mars 2015
- Alternatives au désherbage chimique – BREUIL BARRET – 23 juin 2015
  – CC de Fontenay – 17 et 24 sept. 2015
- Aménagements réduisant l'usage de produits phytos sur cimetières – ANTIGNY - 8 nov. 2016

Essentiellement sur les communes situées sur les BV AEP.

Invitation des autres communes éventuellement (ex: si échelle communautaire) .

Démonstrations de matériel et prêt pour essai

Objectifs :

- *Proposer aux agents et élus de nouvelles pratiques*
- *Mettre à disposition le matériel pour plusieurs jours et essai sur le territoire communal*
- *Eviter l'acquisition d'un matériel peu adapté*

Exemples de matériel mis à disposition:
- Brûleurs à gaz
- Débroussailleuse à lames réciproques thermique
- Brosse de désherbage adaptable sur débroussailleuse
- Sarcleuse et lames réciproques électriques

Territoire SAGE Vendée:
Plusieurs démonstrations
Prêt aux communes de la CC de Fontenay, de la CC de la Chataigneraie + autres

Essentiellement sur les communes situées sur les BV AEP.
Invitation des autres communes éventuellement (ex: si échelle communautaire) .

Aide financière à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif

Objectifs :

- *Favoriser le désherbage alternatif*

Aide proposée :

- *20% d'un montant max de 30 000€HT*
- *Selon liste de matériel préétablie, et au regard d'un diagnostic*

Seulement sur les communes situées sur les BV et captages AEP.

Territoire SAGE Vendée: Lances de désherbage en 2010 (CC Chataigneraie) Plusieurs dossiers en cours (matériel électrique)

Aide financière et technique à la mise en place d'essais d'aménagements réduisant le désherbage chimique

Objectifs :

- *Tendre vers le zéro phyto, y compris sur les espaces non-soumis à la réglementation*
- *Mettre en pratique des exemples vus sur d'autres territoires*

Territoire SAGE: Antigny, Thouarsais, + essais prévus

Aide proposée :

- *Forfait de 500€ max pour des fournitures de plants, semences, paillage, etc.*
- *Sous réserve d'étude avec un conseiller environnement et sur des espaces jusqu'ici désherbés chimiquement*

Seulement sur les communes situées sur les BV et captages AEP.

Aide à la communication

Objectifs :

- *Faire accepter les changements de pratiques à la population*
- *Faire adhérer la population à la démarche et les inciter à limiter leurs usages de produits phyto*

Aide proposée :

- *Mise à disposition de panneaux sur site*
- *Sachets de graines de semis de pieds de murs*
- *…*

Territoire SAGE Vendée:
Marillet, Antigny, St Pierre du Ch, la Tardière, St-Maurice-le-Girard, Thouarsais + demandes en cours

Essentiellement sur les communes situées sur les BV et captages AEP, mais aussi possible pour les autres communes, sous réserve qu'une démarche de réduction soit en place .

3 –Techniques alternatives choisies par les communes

Les principales techniques retenues

Balayage très efficace en préventif

Mécaniques (débroussailleuse rotofil ou lames réciproques) souvent plébiscitée car déjà connue des agents, maniable, polyvalent et présent systématiquement, yc dans petites communes.

Remarque: aujourd'hui développement du matériel électrique

Thermiques grosses machines très couteuses et parfois remisées, privilégier le petit matériel, notamment avec les évolutions techniques (moins gourmands, 1 seul utilisateur, maniables, etc.)

Manuelles (binettes, sarcleuses…) peu coûteux mais pénibles

Broyage / paillage de plus en plus ancré dans les pratiques

Il n'existe pas d'alternative miracle au désherbage chimique !
Il faut user de plusieurs techniques

4 – Leviers/freins aux changements de pratiques

Leviers

- Un couple agent(s) / élu(s) motivé et formé
- Un bon diagnostic de terrain (plan de gestion de l'herbe couplé / bilan des pratiques)
- La démarche doit être progressive (mais il faut déjà respecter la règlementation en vigueur!)
- Bien communiquer auprès des habitants et les associer (pieds de murs par exemple)
- Se former et s'informer (SAGE, CNFPT, CREPEPP Pays de Loire, Vendée Eau...)
- Aller voir des communes déjà engagées dans la démarche
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION**

…

Freins

- Ne pas revoir sa tolérance à l'herbe malgré l'abandon des produits phytos
- Un agent qui ne veut pas remettre en cause ses pratiques
- Des élus qui ne sont pas convaincus eux-mêmes
- Envoyer l'agent désherber sitôt la première plainte
- Ne pas communiquer auprès des habitants

5 – Et maintenant? Comment aller plus loin…

Aménagements

- Réaménager les zones difficiles à entretenir *(modifier le revêtement, paillage, plantes vivaces, enherbement…)*

- Prendre en compte l'entretien sans pesticides dès la conception des nouveaux espaces

Travailler sur les espaces qui échappent à la réglementation

- Réaménager les cimetières – passer du tout minéral vers une végétalisation progressive des allées, inter-tombes, pieds de murs…

- Revoir les exigences sur les terrains de sport en herbe + travailler mécaniquement et plus régulièrement, mieux maitriser la fertilisation, l'arrosage et la fréquence de tonte.

Inciter les habitants à s'impliquer

- De plus en plus d'exemples d'incitations à fleurir les pieds de murs, les pieds d'arbres…

- Mise en place d'arrêtés municipaux « pieds de murs » ➔ l'entretien du pied de mur est de la responsabilité du riverain, qui doit l'entretenir sans pesticides.

Tolérance à l'herbe

Malgré les nouveaux matériels, le désherbage alternatif demandera toujours plus de temps que le chimique…or le nombre d'agent est constant et les surfaces augmentent. Il est donc nécessaire d'accepter davantage l'herbe.

Pour y parvenir il faut sensibiliser et communiquer autour des changements de pratiques...

Le message doit être commun :

- Aux élus, ce sont les décisionnaires, ils appliquent la réglementation,
- Aux agents, qui sont directement interpellés,
- Au secrétariat de mairie, qui reçoit les appels.

« Une ville propre n'est pas une ville sans herbe,
mais sans produits chimiques ! »

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Plus d'infos : www.vendee-eau.fr